

PRÉFET DE TARN ET GARONNE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau des élections et de l'environnement
Affaire suivie par :
Stéphane RONDEAU
stephane.rondeau@tarn-et-garonne.gouv.fr
tél : 05 63 22 85 05

Montauban, le 13 MARS 2019

Le préfet de Tarn-et-Garonne

à

Mesdames et Messieurs les maires
du département de Tarn-et-Garonne
(copie pour information à
Madame la sous-préfète de Castelsarrasin)

OBJET : ouverture de la téléprocédure « interrogation de situation électorale »

Je vous informe que le contenu du répertoire électoral unique (REU) étant aujourd'hui stabilisé, l'ouverture de la téléprocédure permettant à chaque électeur d'interroger sa situation électorale (ISE), peut dorénavant intervenir.

Ainsi, à compter du lundi 11 mars 2019, chaque électeur pourra accéder à ce service sur le site service-public.fr afin de se renseigner sur sa commune d'inscription et sur le bureau dans lequel il est inscrit pour voter. Si l'électeur n'est pas retrouvé par cette application, il sera invité à contacter sa commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site.

Associé au dépôt en ligne des demandes d'inscription sur les listes électorales, désormais disponible pour toutes les communes, l'ISE contribue aux simplifications apportées par la réforme de la gestion des listes électorales. Son utilisation par le plus grand nombre devrait contribuer par ailleurs à la fiabilisation du REU.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Le préfet,

Pierre BESNARD